des députés s'assemble, il est vrai, deux fois par an; mais c'est pour la célébration des fêtes de l'ordre, séances d'apparat où il n'est rien fait de sérieux, et où l'ordre du jour a été réglé par la grande loge de conseil et d'administration, de telle façon que nul incident fâcheux ne trouble le repos de la diète maçonnique, ainsi que s'intitule niaisement le *Grand Orient*. Enfin, il est formellement écrit, dans le code qui régit la maçonnerie sous l'Empire, que le *Grand Orient* n'est pas obligé de consulter les loges sur les affaires d'intérêt général.

Aussi, quand les revers accablent l'idole tant de fois encensée, le *Grand Orient* donne le spectacle de la plus triste palinodie. Le 1er juillet 1814, il s'empresse de déclarer déchu de la grande maîtrise le prince Joseph Napoléon, qu'il s'était laissé imposer en 1806, et qui n'était même pas maçon. Il s'écrie qu'il ne peut rester muet, au milieu de l'allégresse générale, des acclamations d'amour et de piété filiale qui ont signalé le retour du monarque que le grand architecte de l'univers a conservé et rendu à la France. (Circulaire du 11 mai 1814.)

Le 24 juin, ses orateurs célébraient, à la fête solsticiale, la joie qu'éprouvait le peuple maçonnique en voyant enfin son roi légitime entouré de son auguste famille. Il est vrai qu'en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, le *Grand Orient* réinstalla son ex-grand maître, et manifesta un grand zèle impérialiste, pour destituer de nouveau le prince Joseph aussitôt après les Cent-Jours, et donner de nouvelles preuves de son attachement au roi légitime!

— § 4. *Troisième période, de* 1815 *à* 1830. La maçonnerie fut obligée de se montrer humble et petite pour faire oublier qu'elle s'était traînée à deux genoux devant Napoléon. Cependant elle ne fut ni persécutée, ni supprimée, ni même aussi inquiétée qu'on pouvait le craindre. Louis XVIII, comme ses deux frères Louis XVI et Charles X, était maçon; tous les trois avaient fait partie de la loge des Trois-Frères, qui siégeait au château même, et dont étaient membres un certain nombre des officiers de la maison du roi. Louis XVIII aimait fort peu les prêtres, principaux ennemis de la maçonnerie; et, parmi son nouvel entourage, composé mi-partie des anciens serviteurs de la légitimité et des gloires du règne impérial, les maçons étaient en majorité. Les émigrés n'étaient pas hostiles à la franc-maçonnerie; car, le 25 septembre 1814, une loge était créée, du consentement même du roi, dans la 10e compagnie des gardes du corps, sous l'obédience du *Grand Orient*. Louis XVIII ne se préoccupa du *Grand Orient* qu'au point de vue de la police et de la surveillance de l'esprit public. Il ne voulut même pas prendre la précaution de nommer un prince du sang au poste de grand maître, comme on le lui conseillait. Il craignait sans doute l'influence que cette position aurait donnée à un tel personnage, et il se rappelait ce qu'on avait raconté sur l'appui que Philippe-Egalité comptait trouver dans la maçonnerie. Voici une anecdote racontée par un contemporain bien instruit : « Le maréchal de Beurnonville avait demandé à Louis XVIII de permettre à l'un des princes du sang d'accepter la grande maîtrise de l'ordre. Le roi répondit sans hésiter qu'il ne souffrirait jamais qu'un prince de sa famille se plaçât à la tête d'une association secrète quelconque. « Sire, répliqua le maréchal, s'il plaisait à votre » majesté de m'autoriser à diriger l'active bien» faisance des maçons, je lui répondrais du dé» vouement de la société à votre auguste dy» nastie. — Soit, j'y consens, dit le roi. » (Bézuchet, *Précis historique sur la franc-maçonnerie*, t. II, p. 30.) Le *Grand Orient*, administré par Beurnonville, Macdonald et le général Timbrune (comte de Valence), sous le nom de Grands Conservateurs, se trouva immédiatement assez fort pour faire rouvrir plusieurs loges du Midi qui avaient été fermées par le zèle exagéré des autorités locales. Il y eut aussi quelques démonstrations royalistes faites par certaines loges où l'élément légitimiste dominait : ainsi une procession maçonnique promena solennellement dans les rues de Marseille le buste du roi, et une réunion des loges de Caen, de Falaise et de Pont-l'Evêque fit, en juillet 1814, le serment de mourir pour défendre la dynastie des Bourbons.

Le *Grand Orient* put donc vivre à peu près toléré, en ayant soin de proclamer son attachement pour le nouveau gouvernement et de prêcher la bienfaisance comme l'unique but de la maçonnerie. Sa splendeur était bien déchue; la plupart des fonctionnaires de la Restauration étaient hostiles ou au moins indifférents à ses travaux; les anciens fonctionnaires, presque tous destitués, ou sous le coup de craintes continuelles de destitution, avaient abandonné les loges. Chez les uns, les conditions de fortune étaient complètement changées; chez les autres, la prudence avait conseillé cette retraite. Malgré les difficultés de sa position, le *Grand Orient* ne perdit pas de vue le but de centralisation et d'unité qu'il poursuivait constamment depuis sa fondation. Le Suprême Conseil ayant été dispersé par les événements politiques, ceux des membres du *Grand Orient* qui en faisaient partie apportèrent à ce dernier leurs titres, leurs dignités, leurs hauts grades, et permirent ainsi au *Grand Orient* d'installer, en 1814 et en 1815, une chambre du Suprême Conseil des rites.

Dès lors, le *Grand Orient* se regarda comme légitime possesseur et dispensateur du rite écossais ancien et accepté, et c'est en vertu de cette réunion, qui date de 1815, qu'il a continué à conférer à ses maçons les hauts grades de l'écossisme, malgré tous les efforts des autres membres de l'ancien Suprême Conseil. Ceux-ci se réunirent en effet, après des luttes entre leurs deux principales fractions, et disputèrent au *Grand Orient*, en 1821, l'administration du rite écossais ancien et accepté, qu'ils revendiquaient comme leur appartenant exclusivement.

Cette lutte n'offre aucun intérêt. Chacun des deux pouvoirs rivaux connaissait également mal sa propre histoire et celle de son adversaire; et ce qu'il y avait de plus clair, c'est que le *Grand Orient* poursuivait sa politique de centralisation et d'unification, tandis que, pour résister à un compétiteur si puissant, le Suprême Conseil avait recours aux fables sur l'antiquité de l'écossisme, sur les grandes constitutions de Frédéric de Prusse, sur l'illégitimité des droits du *Grand Orient*, etc. A plusieurs reprises, les esprits les plus sérieux des deux obédiences tentèrent un rapprochement, qui échoua toujours devant les prétentions exagérées des chefs du rite écossais; et la rancune qui suivit ces tentatives malheureuses ne permit même pas de rédiger un traité d'alliance et de bon voisinage.

Il faut se garder cependant de croire que les maçons des différentes obédiences, dont nous racontons les compétitions et les luttes si fréquentes, se traitent en frères ennemis lorsqu'ils se rencontrent hors des régions administratives où s'agitent ces interminables querelles. Ces rivalités peuvent engendrer de l'aigreur dans les rapports officiels des aristocraties qui concourent au gouvernement de chaque centre maçonnique; mais, hors de ces régions, inaccessibles à la grande majorité des frères, il y a parmi ceux-ci une concorde et un accord qui ne se démentent jamais. Le bon sens reprend le dessus, dès que l'ambition et l'amour-propre cessent d'être en jeu; la tolérance est une des principales qualités de la maçonnerie; ce n'est pas là le moindre des reproches que lui adressent les princes de l'Eglise catholique.

Un autre reproche encouru par la maçonnerie française sous la Restauration, c'est d'avoir conspiré contre les Bourbons, et d'avoir servi de lien entre les ennemis de ce gouvernement. Cette accusation est injuste; elle repose sur des faits mal appréciés, et sur cette tendance des partis vaincus à chercher partout ailleurs que dans leurs fautes les causes de leur chute. La maçonnerie ne conspira pas; mais elle fut hostile (et elle ne pouvait manquer de l'être) aux principes rétrogrades qui prévalurent, surtout dans les dernières années de la Restauration. A l'exception de quelques loges dépendant principalement du Suprême Conseil, dirigé alors par le duc Decazes et le duc de Choiseul, le personnel de la maçonnerie se recruta dans l'opposition libérale, et il est certain qu'une partie de ce personnel était également dans le carbonarisme et dans les autres sociétés secrètes de cette époque. De plus, des conspirateurs surent se servir de la maçonnerie comme d'un voile; il y avait des loges où l'on s'exerçait au maniement des armes sous prétexte de travaux maçonniques, et nous connaissons encore de fort honnêtes fonctionnaires qui nous ont avoué avoir fait nominalement partie de certaines loges parisiennes, sans avoir jamais su, en fait de maçonnerie, que la charge en douze temps. En pareil cas, c'est la police qu'il faut accuser de négligence ou de complicité; mais la maçonnerie ne peut être rendue responsable, comme le prétendait récemment un pamphlet de Mgr de Ségur : *Les francs-maçons, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent* (Paris, 1869).

Il est hors de doute aussi que les journaux de l'opposition, les caricatures politiques, les pamphlets de Courier, les vers satiriques de Barthélemy et de Méry étaient reçus, lus, commentés, distribués dans les loges; mais ils l'étaient également dans la plupart des cercles et des salons; et c'était là un des courants de l'opinion publique, que la maçonnerie suivait, mais qu'elle ne créait pas. Il est donc difficile de la rendre responsable de cet esprit d'hostilité qui animait la majorité de la nation contre un régime antinational. Peut-on raisonnablement soutenir que, sans la maçonnerie, le carbonarisme n'eût pas trouvé autant de recrues, et qu'une seule des conspirations tentées contre la Restauration ne se fût pas formée s'il n'y avait pas eu des loges en France? Voilà la question, et nous ne croyons pas qu'un esprit éclairé hésite un seul instant à y répondre négativement.

Le *Grand Orient*, comme pouvoir directeur des loges, essaya de refréner tous les entraînements de ses maçons sur le terrain de la politique. Il déclara déchu de sa qualité de maçon un frère, Signol, qui, le 27 juillet 1826, avait lu, dans la loge parisienne Saint-Auguste-du-Parfait-Contentement, un discours intitulé : « De la maçonnerie considérée dans quelques-uns de ses rapports avec la politique. » Il enjoignit à la loge de veiller désormais avec plus de circonspection sur le langage de ses ouvriers, dénonçant le frère Signol comme un dangereux novateur, dont le discours était subversif de la maçonnerie et contraire aux statuts de l'ordre.

Le 8 novembre, il publia une nouvelle circulaire dirigée contre le même personnage, qui, au lieu de se soumettre, avait fait un « appel à la jeune maçonnerie, en engageant celle-ci à secouer les vieux préjugés, à s'occuper de discussions politiques et religieuses. » Dans cette circulaire, les protestations de fidélité, d'attachement au roi, à la religion, aux lois, la déclaration authentique que la maçonnerie n'est qu'une association de bienfaisance et de philanthropie donnent la mesure exacte de la position précaire du *Grand Orient*, et de la crainte continuelle où il vivait, sous le régime de la Restauration. Cette attitude était nécessaire, en présence du gouvernement occulte de la congrégation, du déploiement des forces cléricales dans les missions qui parcouraient la France, animées d'un zèle fiévreux contre tous les souvenirs de la Révolution et de l'Empire, prêchant contre l'hydre maçonnique sans cesse renaissante, faisant brûler solennellement en place publique les titres maçonniques, cordons, livres, etc., des maçons que la grâce divine avait touchés de repentir.

« ... Malgré tous ces obstacles, la maçonnerie ne fut pas stérile de 1815 à 1830. C'est pendant ces années que l'on commença à s'inquiéter sérieusement de l'origine, de la valeur et de l'influence des hauts grades; c'est alors qu'avec la verve et la moquerie des satiriques politiques Chemin-Dupontès attaqua le rite écossais ancien et accepté, dans son *Mémoire sur l'Ecossisme*, que la confédération des hauts grades voulut en vain faire supprimer par l'auteur. Alors Vassal osa aborder le problème de la fondation du Suprême Conseil, dans son *Essai historique sur l'institution du rite écossais et sur la puissance légale qui doit le régir en France;* alors Reghellini de Schio écrivit son curieux ouvrage : la *Maçonnerie considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne;* alors Bézuchet édita son *Précis historique de l'ordre de la franc-maçonnerie depuis son introduction en France jusqu'en* 1829, un des livres les plus exacts et les plus clairs, précieux surtout par ses détails sur les faits accomplis dans les dernières années de la Restauration et par ses notices biographiques sur un certain nombre de maçons célèbres. Alors parurent l'*Hermès*, l'*Encyclopédie maçonnique*, l'*Abeille maçonnique*, recueils périodiques qui renferment d'excellents articles. Enfin, par-dessus tous, brillait Des Etangs, l'auteur du *Lien des peuples*, le véritable chef de la nouvelle école maçonnique de la Restauration, résumant dans ses nombreuses publications l'esprit philosophique et libéral de la plus grande partie des loges de France.

» Le *Grand Orient* pouvait citer avec orgueil parmi les maçons qui appartenaient à ses ateliers : les frères Berville, Dupin aîné, Dupin jeune, Ragon, Bézuchet, Bouilly, Bazot, Febvé, Dupaty, Jay, Lefebvre d'Aumale, Désaugiers, Borie, Bouillet, Pagès, Lacépède, Lafayette, Tissot, etc.

» Parmi ses loges, il comptait : celle des Trinosophes, fondée en 1815 par Ragon, illustrée par les brillantes joutes oratoires des deux Dupin et de Berville, et par les réceptions magistrales que dirigeait Des Etangs; la loge des Sept-Ecossais, qui favorisait la propagation de l'enseignement mutuel par des distributions de prix; la loge des Fidèles-Ecossais, qui instituait et distribuait des prix de vertu; la loge des Neuf-Sœurs, dont Garnier-Pagès fut le vénérable, et qui resta toujours digne de son ancienne renommée (elle avait initié Voltaire en 1778); la loge des Frères-Artistes, qui réunissait une aimable et gaie société de gens de lettres, Bouilly, Guerrier, de Dumast, Cuvelier, Chaussier, etc.; la loge des Commandeurs-du-Mont-Thabor, fondée et dirigée par l'infatigable Mangourit, dont la carrière maçonnique avait commencé à Rennes en 1774; la Clémente-Amitié, l'une des plus avancées en politique comme en maçonnerie, parmi les loges de l'obédience, mais aussi la plus indocile à porter le joug du *Grand Orient*, etc. » (Jouaust, *Histoire du Grand Orient de France*.)

« ... Deux choses affligent seulement les maçons, dit un auteur maçonnique écrivant en 1829, c'est que, d'une part, n'étant pas ouvertement protégés, l'espèce de tolérance dont ils sont l'objet les laisse en butte aux persécutions sourdes, aux anathèmes publics même, que lance continuellement contre eux une secte ennemie de toute lumière et de toute vérité... Le second sujet de tribulation des maçons, c'est l'état de guerre dans lequel se trouvent, depuis trop longtemps, deux rites rivaux, enfants de la même mère, et qui ne cessent de se déchirer; cet état durera tant que les maçons n'auront pas le courage de déclarer qu'il n'y a qu'une seule maçonnerie. » (Bézuchet, t. I, p. 197-199.)

— § 5. *Quatrième période, de* 1830 *à* 1848. La partie la plus jeune et la plus active des loges prit part au combat des trois journées, qui eut pour résultat l'avénement de la branche cadette. Mais ce résultat ne fut pas prospère pour la maçonnerie; une désertion presque instantanée des travaux maçonniques enleva aux ateliers presque tous les coryphées du nouveau régime. Prenant les places et les honneurs des adversaires qu'ils avaient combattus en s'enrôlant dans les rangs de la maçonnerie, ils jugèrent que, désormais, tout étant pour le mieux dans le gouvernement que Lafayette appelait la meilleure des républiques, la maçonnerie était devenue une institution au moins inutile. D'autres maçons, qui n'étaient pas précisément de cet avis, persistèrent dans les travaux, mais animés d'un grand esprit d'hostilité contre le nouvel ordre de choses. Les loges devinrent donc suspectes à la monarchie de Juillet, qui ne se crut obligée envers elles à aucune reconnaissance. Louis-Philippe fut vainement sollicité par le *Grand Orient* de permettre à son fils aîné d'accepter la grande maîtrise de l'ordre; le roi laissa le *Grand Orient* espérer cette précieuse faveur qui devait lui donner bientôt un grand maître digne de tout son amour (!); mais, quand il s'agit d'une solution définitive, il refusa.

Cependant l'élan de la maçonnerie, dans les premiers jours qui suivirent la révolution de 1830, fut remarquable par son enthousiasme. Le *Grand Orient* et le Suprême Conseil, fraternellement réunis par la joie du triomphe, donnèrent une fête patriotique, dans les salons de l'Hôtel de ville de Paris, au général La Fayette. Cette fête était présidée par le duc de Choiseul et le comte de Laborde; les orateurs en titre étaient Berville et Dupin aîné. On y maria les drapeaux tricolores aux bannières tricolores, on y acclama le défilé des maçons blessés en combattant le despotisme; ce fut, comme le dit le compte rendu officiel, une fête maçonnique et patriotique. Cette manifestation ne fut pas isolée; dans presque toutes les loges eurent lieu des fêtes présentant ce double caractère; le *Grand Orient* en témoigna sa satisfaction par une circulaire où il déclare que les événements politiques qui viennent de s'accomplir, et « qui assurent nos libertés, sont dans l'esprit de nos institutions. » Cette déclaration jette une ombre assez défavorable sur les protestations de dévouement à la Restauration qu'il répétait sous le règne précédent!

Bientôt la maçonnerie fut désertée par les adversaires les plus ardents du nouveau gouvernement, qui cherchèrent dans d'autres associations un centre plus énergique de résistance et d'attaque, de façon que cette institution, privée de tout le prestige dont la lutte nationale contre la Restauration l'avait entourée, vécut d'une vie plus ignorée qu'avant son prétendu triomphe. Elle se replia sur elle-même, se concentra dans le travail intérieur de ses ateliers, ce qui rend fort peu intéressante cette période de son histoire.

En 1831, le *Grand Orient* perdit plus de quatre-vingt loges et n'en constitua que deux en France, signe bien évident de sa décadence. En 1833, il fut obligé de publier une circulaire dirigée contre les tendances politiques de certaines loges, dont les chefs avaient été poursuivis et emprisonnés. En 1834, lorsque fut promulguée la loi sur les sociétés secrètes, le *Grand Orient* trembla de voir cesser la tolérance précaire qui était la seule garantie de l'existence de ses loges, et il songea à assurer son existence en demandant au gouvernement la reconnaissance de l'association maçonnique; mais Bouilly, qui remplissait les fonctions de grand orateur, fit repousser cette proposition, qui tendait à mettre la maçonnerie dans la main du pouvoir. Le *Grand Orient*, malgré les assurances de sécurité qu'il donnait à ses loges par ses circulaires, fut obligé de courber la tête devant la pression d'une police ombrageuse. En 1835, le préfet de police lui dénonce un frère Peigné comme républicain, et, le 29 mai de la même année, une circulaire attaque la *Revue maçonnique*, dirigée par Peigné, en la déclarant animée d'intentions « déguisées sous les apparences d'un faux zèle. » Le *Grand Orient* déclare qu'il ne « tolère pas la publication d'un écrit maçonnique, » renchérissant ainsi sur la censure, qui avait été si impopulaire et si vivement attaquée sous le régime précédent. Aussi perdit-il peu à peu la confiance de ses loges, et, en 1836, une question de discipline faillit le renverser et élever sur ses ruines une grande loge centrale et nationale. Le *Grand Orient* voulut, par un coup de vigueur, démontrer son pouvoir aux mécontents, et il suspendit, en 1837 (14 janvier), six loges de Paris et des départements, qui avaient donné l'exemple de la résistance aux tendances rétrogrades de la majorité du pouvoir central. D'un autre côté, le gouvernement augmenta encore les embarras du *Grand Orient* pendant cette même année, en faisant à plusieurs loges de Toulouse et de Paris l'application de la loi de 1834 sur les sociétés secrètes.

Mais la franc-maçonnerie est de ces institutions qui ont tant de ressort et de force vitale que les crises les plus violentes provoquent chez elle une réaction salutaire, au lieu d'amener la mort. Le parti rétrograde, qui l'avait emporté jusqu'alors dans les conseils du *Grand Orient*, fut effrayé du péril qu'il avait fait courir à la maçonnerie, et céda la place à une autre direction plus intelligente. Une amnistie fut proclamée en 1839, en même temps que l'on publiait de nouveaux statuts comme un gage de prospérité future (4 janvier); on institua des médailles maçonniques, décernées chaque année aux maçons et aux loges qui se distinguaient par des actions d'éclat, des services éminents, des œuvres remarquables, dans la vie maçonnique ou dans la vie civile (30 octobre 1838); on cherchait à rendre aux initiations leur ancien éclat, à prévenir l'abus des réceptions aux hauts grades, devenues trop nombreuses et scandaleu-

sement faciles. En même temps, on reformait la bibliothèque, on recueillait les épaves des anciennes archives, on favorisait le réveil et la réorganisation des loges.

Celles-ci, du reste, se relevèrent bientôt de leur atonie, stimulées par des maçons qui prirent la direction de ce mouvement en créant le *Globe*, journal maçonnique (1839-1842) rédigé dans les meilleures conditions de succès par les frères Juge, de Sanlis, Morand, Durocher et Lépaulard. En 1840, la loge de Paris, la Clémente-Amitié, forma le premier projet d'une maison de secours destinée à remplacer par des secours en nature (nourriture, logement, etc.) les secours d'argent, qui sont si souvent détournés de leur destination, et enlevés à la véritable infortune par les mendiants dont fourmille la maçonnerie. Le *Grand Orient* adopta ce projet et résolut de l'approprier à toutes les loges de son obédience; il y a travaillé avec plus de bonne volonté que de succès depuis cette époque. La maçonnerie se tient volontiers, en France, dans le domaine de l'idée, et elle n'a jamais guère tenté de descendre sur le terrain de l'exécution. Sous ce dernier rapport, elle est fort inférieure à la maçonnerie anglaise, dont les fondations sont aussi nombreuses que riches. Est-ce un mal? Cela dépend de l'idée que l'on se forme du but de la franc-maçonnerie. Comme les rédacteurs du journal le *Monde maçonnique*, nous pensons que l'association doit encourager toutes les manifestations matérielles de la bienfaisance, mais qu'elle ne doit pas se lancer, en son nom et avec ses seules ressources, dans les difficultés pécuniaires, légales, administratives de ces entreprises. Elle n'a pas, en France, le tempérament nécessaire à ce genre d'activité.

En 1840, la querelle périodiquement renouvelée entre le *Grand Orient* et le Suprême Conseil éclata de nouveau, par suite de l'intolérance du *Grand Orient* à souffrir que les maçons de l'obédience du Suprême Conseil fussent reçus dans les ateliers de la correspondance; mais les loges avaient appris à distinguer les vrais intérêts de la maçonnerie, fort peu engagés dans cette rivalité de pouvoirs, et elles virent du plus mauvais œil la circulaire du 19 octobre 1840, qui semblait inspirée par l'esprit le plus étroit d'exclusivisme. Les journaux maçonniques le *Globe* et la *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, bravant une censure qui s'était encore montrée puissante quelques années auparavant, établirent sur son véritable terrain cette stérile question de l'orthodoxie des obédiences : « Nous avons prêté deux serments le jour de notre initiation, disaient-ils; le premier nous oblige à aimer nos frères, non pas quelques-uns, mais tous, de quelque religion et condition, de quelques pays qu'ils soient, de les secourir dans leur détresse, de leur prêter aide, assistance et protection en toutes circonstances, enfin de ne voir jamais en eux que des frères : c'est là l'obligation fondamentale, c'est la seule qui nous constitue maçons. L'autre obligation ne vient qu'en sous-ordre; c'est celle d'être fidèles au centre administratif auquel appartient la loge qui nous a reçus, à accepter ses règlements et ceux de notre loge. Une volonté réfléchie nous a fait contracter la première, le hasard seul nous a fait enrôler sous la bannière du *Grand Orient* ou sous celles du Suprême Conseil.

« La franc-maçonnerie est la même dans ces deux pouvoirs, comme elle est la même sur toute la surface de la terre; des différences d'administration, quelques mots, quelques grades de plus ou de moins ne peuvent altérer la qualité maçonnique de nos frères, et nous empêcher de les recevoir et de les traiter comme tels. »

Le Suprême Conseil eut l'adresse de tenir, en cette circonstance, une conduite tout opposée à celle du *Grand Orient*, et d'afficher une tolérance qui, d'ailleurs, ne pouvait lui nuire, puisque, étant le plus faible, il ne courait que les chances favorables des désertions que la conduite du *Grand Orient* pouvait produire parmi les loges. Celles-ci, en effet, firent entendre de telles protestations contre le *Grand Orient*, qu'elles le forcèrent à entamer de nouveaux pourparlers avec le Suprême Conseil et à annuler sa circulaire antimaçonnique du 19 octobre. Les pourparlers échouèrent comme projet de réunion des deux pouvoirs rivaux, mais ils aboutirent à un traité de paix, en vertu duquel les maçons des deux obédiences purent librement se visiter dans leurs loges (6 novembre 1841).

Le *Grand Orient*, après avoir rendu quelque vigueur au corps maçonnique, était de nouveau retombé dans son apathie et dans sa pusillanimité. Il poursuivait comme coupables d'indiscrétion maçonnique les deux meilleurs écrivains maçonniques de notre pays : Ragon, l'auteur du cours interprétatif des initiations, et Clavel, qui venait de publier son excellente *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes*. Il entravait dans les départements les réunions que les loges organisaient entre elles sous le nom de congrès régionaux, et où les questions les plus importantes de la vie civile et maçonnique étaient sérieusement et paisiblement discutées. Néanmoins, divers congrès eurent lieu :

1° A La Rochelle, le 30 juillet 1845. Pendant trois jours, on y traita des réformes à opérer dans la maçonnerie, pour la mettre à la hauteur de son nouveau rôle, et parvenir à l'extinction du paupérisme.

2° A Rochefort, le 7 juin 1846. Dans trois séances, on s'occupa d'étendre la portée philosophique et sociale de la maçonnerie.

3° A Strasbourg, le 18 août 1846. Ce congrès dura trois jours, et l'on y agita des questions de même nature.

4° A Saintes, le 5 juin 1847. Le compte rendu des séances, qui eurent lieu les 5, 6 et 7 juin, n'a pas été publié. Mais l'autorité locale dénonça cette réunion au *Grand Orient* comme ayant traité de matières politiques, et le *Grand Orient* suspendit la loge de Saintes pour trois mois.

5° A Toulouse, le 22 juin 1847. On s'y occupa des rapports de la maçonnerie avec la philosophie du XVIIIe siècle et avec les principes de 1789; du présent et de l'avenir de cette institution; des réformes à y opérer, en commençant par la suppression des hauts grades, comme contraires à l'égalité maçonnique; du rétablissement de la liberté de réunion des loges, etc.

— § 6. *Cinquième période, de* 1848 *à* 1868. Les loges de Paris étaient animées à cette époque du même esprit de progrès que celles des départements, et se livraient aux mêmes études philosophiques et sociales, tandis que le *Grand Orient* s'absorbait dans les détails d'une administration tracassière et inintelligente. La révolution de 1848 le surprit discutant sur la meilleure manière de rendre à la maçonnerie « le caractère religieux qui lui est propre, » et proposant d'arriver à ce résultat par « l'augmentation du chiffre des cotisations. » L'avénement de la République n'en fut pas moins salué avec enthousiasme par les chefs du *Grand Orient*, qui virent encore cette fois, comme en 1830, le triomphe des idées maçonniques dans les événements qui venaient de s'accomplir. « Les franc-maçons, disait le grand maître adjoint, le frère Bertrand, dans son allocution aux membres du Gouvernement provisoire, ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberte*, *Egalité*, *Fraternité*. En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes, et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie toute entière a reçu par vous la consécration maçonnique!... Quarante mille francs-maçons, répartis dans près de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération que vous avez si glorieusement commencée. » M. Crémieux, membre du Gouvernement provisoire et franc-maçon, comme plusieurs autres de ses collègues (Ledru-Rollin, Jules Favre, Garnier-Pagès, Pagnerre, Flocon, Marrast, etc.), répondit par quelques paroles inspirées du véritable esprit maçonnique, et en se servant du style pittoresque et imagé de la langue que l'on parle dans les loges. On se serait cru au sein d'un temple maçonnique, plutôt qu'à l'Hôtel de ville. Mais, pour le lecteur qui a pu voir plus haut la répétition de la même cérémonie à chaque changement de gouvernement, il est facile de comprendre que l'enthousiasme du *Grand Orient* était moins profond que bruyant. Aussi, une révision de la constitution maçonnique, décidée dans un moment de ferveur démocratique, en mars 1848, aboutit à une rédaction très-peu libérale de la nouvelle, discutée au milieu des événements de juin et votée le 10 août 1849. Nous faisons ici allusion à cette malencontreuse idée de faire figurer dans le pacte fondamental de la maçonnerie du *Grand Orient* les questions religieuses de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, questions insolubles, éternel sujet de dispute, non-seulement entre les théologiens et les libres penseurs, mais entre des écoles philosophiques également respectables, questions ridiculement juxtaposées, comme deux axiomes procédant l'un de l'autre, source de débats fâcheux pour les progrès de la maçonnerie.

Après 1848 et l'élection présidentielle, la position de la maçonnerie vis-à-vis du pouvoir civil devint de plus en plus précaire. Les loges sont suspectées d'avoir recueilli la succession des clubs politiques. Une lettre de M. Baroche, ministre l'intérieur, les signale à l'attention du préfet de police (30 octobre 1850) et déclare qu'il faut assimiler aux sociétés secrètes toutes celles qui ne se rattachent pas au *Grand Orient* ou au Suprême Conseil. Le *Grand Orient* est continuellement hésitant entre le désir de protéger ses loges et la crainte de se compromettre lui-même par cette protection. En même temps, il constate que son administration intérieure est dans le plus complet désarroi : « Désordre dans les archives, désordre dans le matériel, désordre dans les finances, voilà ce que nous avons trouvé dans nos recherches, » dit un rapport du 12 juin 1851. Avant qu'il pût remédier à cette situation, les événements politiques se précipitèrent. Le 10 décembre, il lui est enjoint par le préfet de police de suspendre les travaux de tous ses ateliers jusqu'au 1er janvier 1852; et, après le coup d'Etat, il est grandement question de supprimer la maçonnerie en France. Que cette crainte soit réelle ou chimérique, elle est exploitée au *Grand Orient* par les partisans d'un pouvoir fort et d'une protection efficace. Le conseil s'assure du consentement du prince Lucien Murat, qui avait été reçu maçon en Amérique, et il le fait nommer grand maître, à l'unanimité de 132 votants.

Le nouveau grand maître s'empara aussitôt du pouvoir de la manière la plus absolue, ne comprenant rien à la maçonnerie, et voulant la réduire aux proportions d'une institution de bienfaisance. Il acheta un hôtel rue Cadet, y fit faire des dépenses sans proportion avec les ressources du *Grand Orient*, s'endetta, frappa les loges de contributions extraordinaires, mécontenta tous les maçons par les préoccupations exclusivement financières qui étaient devenues la conséquence nécessaire de son administration. La constitution de 1849 fut revisée en 1854, alors qu'on n'était encore qu'au début de ces fâcheux agissements, et qu'on n'en prévoyait pas les tristes résultats. Tous les pouvoirs furent imprudemment concentrés dans les mains du grand maître, et, quand l'assemblée voulut plus tard lutter contre les tendances fatales de son administration, il fallut un coup d'Etat et une révolution intérieure pour renverser ce despotisme antimaçonnique.

En 1860, le grand maître, nommé pour sept années en 1854, était soumis à la réélection. A ce moment, il venait de se prononcer au Sénat en faveur du pouvoir temporel du pape, et, tout en respectant cette opinion, la majorité des maçons du *Grand Orient* pensait avec raison que de pareilles idées étaient peu compatibles avec la direction d'une société aussi progressive que la maçonnerie. On opposa donc à la réélection du prince Murat la candidature du prince Jérôme Napoléon; et, malgré les efforts désespérés de l'ex-grand maître, le prince Napoléon fut nommé à une grande majorité. Mais une haute influence, mettant un terme à une rivalité qui menaçait de prendre les plus graves proportions entre les deux compétiteurs, empêcha le nouvel élu d'accepter les fonctions qui lui étaient confiées par le libre suffrage des maçons, et le conflit prit fin par un décret impérial nommant le maréchal Magnan grand maître de l'ordre maçonnique en France, pour trois ans (11 janvier 1862).

Le maréchal n'était pas maçon quand on lui conféra cette dignité, à laquelle il était loin de s'attendre; mais il avait la main ferme, et l'agitation produite au sein de la maçonnerie par la rivalité des deux princes avait fait supposer en haut lieu qu'il fallait mener les maçons militairement. Heureusement, aucune rigueur n'était nécessaire. En réformant la déplorable constitution de 1854, on enleva au grand maître cette omnipotence dont le prince Murat avait si étrangement abusé; le maréchal, tout en regrettant la diminution de ses pouvoirs, s'y résigna. L'ordre fut rétabli dans les finances; l'administration fut restituée au contrôle du conseil de l'ordre, et quand des autorités locales cherchèrent à entraver les travaux des loges ou la constitution de nouveaux ateliers, le maréchal s'interposa vigoureusement auprès du ministère de l'intérieur pour revendiquer le droit de surveillance et de direction qui lui avait été déféré par l'empereur. Lorsque le grand maître proposa à l'assemblée du *Grand Orient* de faire reconnaître la maçonnerie par l'Etat comme établissement d'utilité publique, et qu'un échec éclatant dérouta ses prévisions, Magnan dut accepter humblement le résultat de cette tentative et ne chercha pas à la renouveler.

En voyant le calme succéder si facilement à la tempête, l'empereur ne crut pas devoir procéder de nouveau à la nomination du grand maître par voie de décret, et rendit au *Grand Orient* le droit d'élection dont il avait toujours joui (au moins nominalement). Magnan fut élu en mai 1866, et mourut une année après.

Il fut remplacé, en juin 1866, par le général Mellinet.

La maçonnerie du *Grand Orient*, qui était en décadence sous le prince Lucien Murat, s'est constamment relevée depuis 1862; ses loges se sont multipliées; des règlements généraux plus favorables à l'expansion de la vie maçonnique ont été récemment votés par l'assemblée du *Grand Orient*. Il n'est pas jusqu'aux prédications ridiculement violentes du clergé catholique français qui n'aient contribué à amener dans les temples de nouveaux adeptes. En 1867, le *Grand Orient* comptait 345 ateliers, tant en France qu'aux colonies et en pays étrangers, savoir : 263 loges, 64 chapitres, 18 ateliers dits *philosophiques*.

GRANDOULE s. f. (gran-dou-le). Ornith. Nom vulgaire d'un ganga. ‖ Quelques-uns font ce mot masculin, mais par erreur; le mot est féminin dans le midi la France, où cet oiseau existe.

GRAND-OURS (lac du), lac de l'Amérique du nord, dans la Nouvelle-Bretagne, au N.-O. du lac de l'Esclave, 140 kilom. de longueur sur 50 kilom. de largeur. Ses eaux s'écoulent dans le Mackensie.

GRAND PARDON s. m. Fêtre patronale en Bretagne. V. PARDON.

GRAND-PÈRE s. m. Aïeul, père du père ou de la mère : GRAND-PÈRE *paternel.* GRAND-PÈRE *maternel. Avoir perdu ses deux* GRANDS-PÈRES. *Les* GRANDS-PÈRES *sont faits pour tancer les pères.* (V. Hugo.)

— Fam. Titre que l'on donne à un homme avancé en âge : *C'est un bon* GRAND-PÈRE. *Ecoutez*, GRAND-PÈRE.

GRANDPERRET (Claude-Louis), humaniste français, né à Gex (Ain) en 1791, mort à à Lyon en 1854. Professeur de rhétorique au collége de Belley, à dix-neuf ans, il se fit recevoir, quelque temps après, licencié ès lettres, puis alla se fixer à Lyon, où il fonda un établissement particulier qui prit une grande extension, et qui, par une décision ministérielle, fut érigé en institution autorisée à enseigner les belles-lettres. Lorsqu'il fut question d'organiser l'instruction primaire dans le département du Rhône, en 1835, Grandperret fut nommé inspecteur. En 1839, la ville de Lyon lui confia les archives municipales. Membre et secrétaire de l'Académie de Lyon, il prit une large part aux travaux de ce corps savant, et, comme rapporteur, à l'organisation de l'école de la Martinière, telle qu'elle existe aujourd'hui; enfin il fit partie de la Société littéraire de Lyon, et fut le fondateur de la Société d'instruction élémentaire. Il a publié : un *Traité classique de littérature* (Lyon, 1816, 2 vol.), qu'il composa à l'âge de vingt ans, et qui est parvenu à sa 23e édition; les *Grecs, épîtres à M. Alphonse de Lamartine* (Lyon, 1826, in-8°); *Traité de Géographie* (Lyon, 1833); *Histoire de l'Académie de Lyon* (Lyon, 1845); *Lyon, histoire abrégée de cette ville* (Lyon, 1852), etc.

GRANDPERRET (Michel-Etienne-Anthelme-Théodore), magistrat français, né à Caluire (Rhône) en 1818, fils du précédent. Il fit ses études de droit à Paris, s'y fit recevoir licencié, puis retourna à Lyon, où il exerça la profession d'avocat (1844). En 1847, il devint membre de l'Académie de Lyon, qui avait, à deux reprises, couronné des essais du jeune avocat, écrivit vers la même époque le feuilleton des théâtres dans le *Courrier de Lyon*, et collabora au *Journal le Rhône*, que dirigeait son père. Nommé, en 1849, substitut au tribunal de première instance de Lyon, il fut attaché en 1852 au parquet de la cour dans la même ville, puis devint successivement avocat général à Bourges (1855), à Toulouse (1859), procureur général à Orléans (1861), où il se lia avec l'évêque Dupanloup, dont il partage les idées religieuses. Depuis six ans il occupait ce poste, lorsqu'il fut appelé, en 1867, à remplacer M. de Marnas comme procureur général à Paris, et nommé, peu après, conseiller d'Etat en service ordinaire hors section. L'année suivante, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. M. Grandperret s'est fait remarquer par le réquisitoire qu'il prononça, au mois de décembre 1869, contre Troppmann. Ce fut également lui qui fut désigné pour remplir les fonctions de procureur général près la haute cour de justice convoquée à Tours, le 21 mai 1870, pour juger le prince Pierre Bonaparte accusé d'homicide sur la personne de Victor Noir, et près la haute cour convoquée à Blois, le 18 juillet de la même année, afin de statuer sur l'affaire des prétendus complots de février et de mai. Pendant les débats de la première affaire et dans son réquisitoire, il donna, en faveur du prince meurtrier, les marques de la plus révoltante partialité, et ce fut avec une stupéfaction indignée qu'on l'entendit appeler les avocats de la famille Noir : « les avocats de la défense. » Ainsi, aux yeux du procureur général, le coupable n'était pas le meurtrier, mais la victime; c'est Pierre Bonaparte qui avait droit à des dommages-intérêts.

Vous lui fîtes, seigneur,
En le croquant beaucoup d'honneur.

On ne s'est jamais joué plus insolemment de la justice.

Lors de la chute du ministère Ollivier (10 août 1870), M. Grandperret reçut le portefeuille de la justice dans le cabinet formé par le comte de Palikao. Mais, dès le 4 septembre suivant, la révolution qui emportait l'Empire le fit rentrer dans la vie privée. Le peu de temps qu'il resta au pouvoir l'empêcha de signaler son passage aux affaires par quelque mesure notable. C'est regrettable, en vérité. Un ministre de la justice de la trempe de M. Grandperret nous ménageait évidemment des surprises, même sous Bonaparte, même après M. Baroche. Peut-être eût-il ressuscité l'Inquisition et eût-il rempli lui-même les fonctions d'un Torquemada civil. Il a, d'ailleurs, la figure de l'emploi. Cette physionomie d'aspect dévasté et fatal, ce visage quasi ascétique et glacial, ce crâne dénudé et poli comme l'ivoire, tout en lui dénote l'homme tout porté à l'emploi des Laubardemont. Dans sa parole mesurée, claire, nette, jamais on ne sent le moindre frémissement du cœur; l'émotion en est constamment absente. L'esprit seul est frappé aux éclats de sa voix quelquefois éloquente, toujours vibrante et sonore, jamais passionnée. A l'entendre, on sent une sorte de frisson crisper les nerfs; on comprend que l'on se trouve en face d'un être inflexible, fatalement appelé à requérir le châtiment, jamais à invoquer la miséricorde.

Par un de ces caprices au moyen desquels la nature semble quelquefois se plaire à dérouter l'analyse psychologique le défenseur du prince Pierre Bonaparte passe pour un grand amateur de musique et pour un virtuose distingué. On a de lui : *De l'Etat politique de la ville de Lyon, depuis le* Xe *siècle jusqu'à l'année* 1789 (Lyon, 1843, in-8°); *Eloge de M*me *la marquise d'Aligre* (Lyon, in-8°), écrits couronnés par l'Académie de Lyon.

GRANDPRÉ, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Vou-